



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Anticipation pour les activités éducatives en lien avec les PEP

Question écrite n° 37786

Texte de la question

Mme Sonia Krimi interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports au sujet des classes de découvertes, et de manière générale sur la question des séjours scolaires qui se poseront dans les mois à venir. Interpellée par l'association « Les pupilles de l'enseignement public de la Manche » (PEP 50), elle souhaite connaître le calendrier du ministère de l'éducation nationale concernant la reprise progressive des différentes initiatives éducatives qui surviendront après un retour à la normale. Depuis leur création, les PEP organisent, en lien avec l'éducation nationale, de nombreuses initiatives qui font partie intégrante de l'histoire de la République sociale et laïque, à l'instar des classes de découvertes ou des séjours d'été ou adaptés. Existants depuis plus de 100 ans, les PEP représentent un réseau de 123 associations de proximité, opérant sur tout le territoire national. Plus de 100 000 enfants et adolescents sont accueillis chaque année dans les centres PEP. Ces initiatives sont ouvertes à toutes et tous, de la maternelle à l'université, pour permettre aux enseignants de faire vivre à leurs élèves des projets éducatifs et pédagogiques de qualité ainsi que de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes, notamment en situation de handicap, en leur donnant tous les moyens d'apprendre. Or, du fait du contexte sanitaire actuel, l'organisation de ces activités et séjours reste compromise et les centres des PEP connaissent une période d'incertitude et sont dans l'inconnu. Avec la campagne de vaccination qui s'amplifie et le retour d'un climat moins propice à la circulation du virus, on s'approche d'un retour à la normale d'ici l'été 2021. Par conséquent, elle aimerait savoir si le ministère de l'éducation nationale s'est donné les moyens d'anticiper cela, et si les différentes structures du ministère - les rectorats et les directions académiques - sont prêtes pour accompagner à nouveau ces initiatives et pour faciliter leur redémarrage.

Texte de la réponse

Les décisions relatives à l'organisation des voyages scolaires dans le contexte de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 ont été progressives et prises en concertation avec les différents acteurs impliqués. Si les impératifs sanitaires ont primé dans les arbitrages, les considérations pédagogiques et économiques ont également guidé les décisions prises. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a mis en place une Foire aux questions (FAQ) dédiée au Covid-19 sur son site internet, mise à jour régulièrement, aux fins de transmission en temps réel des informations idoines aux établissements scolaires et aux partenaires de l'éducation nationale. En application de la circulaire n° 2020-059 du 7 mars 2020 relative au plan ministériel de prévention et de gestion Covid-19, « le contenu de la foire aux questions (FAQ) du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse vaut instruction hiérarchique ». Afin de connaître les décisions à prendre en matière de mobilités scolaires, les membres de la communauté éducative peuvent s'y référer à tout moment. Depuis le 2 février 2021, la FAQ indique que « les voyages scolaires avec nuitée prévus sont reportés jusqu'à nouvel ordre ». Cette décision liée au contexte sanitaire ne remet pas en cause la pertinence des voyages scolaires qui, parce qu'ils sont organisés dans le cadre d'un projet d'école ou d'établissement et répondent à des objectifs pédagogiques définis, constituent pour les élèves des moments de vie partagés uniques propices à l'acquisition de connaissances et de compétences. Par ailleurs, afin de soutenir l'ensemble des acteurs de la filière touristique, des aides ont été apportées par le Gouvernement (chômage partiel, fonds de solidarité, prêts

garantis, etc.) et des mesures complémentaires ont été prises spécifiquement pour les acteurs du monde associatif. Ainsi, en janvier 2021, des appels à projets dans le cadre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) ont été lancés. Le montant global de ce dispositif financier a été abondé pour atteindre 45 M€ en 2021. De plus, 1 000 postes « FONJEP Jeunes », permettant l'emploi des jeunes au sein des petites associations, sont désormais disponibles. Enfin, le fonds d'urgence pour les organisateurs de séjours pour mineurs est prolongé au premier trimestre 2021 en vue d'apporter un soutien de trésorerie aux acteurs du secteur, notamment aux gestionnaires de centres de vacances. Le caractère exceptionnel de la crise sanitaire a ainsi entraîné la mise en place de règles dérogatoires au droit commun dans plusieurs domaines. La modification des règles applicables aux voyages scolaires qui étaient programmés durant cette période entre dans cette catégorie. Néanmoins, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est attaché à la meilleure conciliation des intérêts en présence.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37786

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 juin 2021

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2732

Réponse publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5772